

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 14 novembre 2014

Présents : M Marcel **JACQUIN**, Maire, Président

MM Jacques **ROLLAND**, Daniel **DALLERY**, Jean-Louis **GREAU**, Mara **PHILIP**, Marie-Odile **ROUSSELET**, Corinne **DRUHET**, Gisèle **PLAZA**, Lucienne **MARTIN**, Patricia **GUENEAU**, Fabrice **MONNERY**, Rémy **BARGE** et Jean-Yves **NOEL**.

Etait excusé : Sylvain **BOUVIER**

Procuration : Sylvain **BOUVIER** à Daniel **DALLERY**

Secrétaire : Marie-Odile **ROUSSELET**

A l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 septembre 2014 est approuvé.

Bail du Bar-Restaurant-Epicerie – Immeuble La Vieille Forge

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant du loyer mensuel à 312,00 €, à compter du 1^{er} novembre 2014 et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

Rétrocession parcelle cadastrée section B n°1578

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section B n°1578, d'une superficie de 17 m², pour l'euro symbolique.

Acquisition Propriété GUILLON – Parcelles cadastrées section A n° 702, 700, 698, 696 et 705

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles cadastrées section A n° 702, 700, 698, 696 et 705, pour une contenance de 143 m², propriété GUILLON, pour l'euro symbolique.

Sortie de BND – Parcelle cadastrée section B n°225

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le document notarié de régularisation de la sortie du bien non délimité.

Extension et rénovation du restaurant La Rotonde – Marchés de travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du choix des entreprises et autorise Monsieur le Maire à signer avec les entreprises les marchés, pour un montant total de 1 092 799,93 € HT.

Extension et rénovation du restaurant La Rotonde – Plan de financement et Fonds de concours de la CCPA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement et sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain.

Construction d'une bibliothèque – Consultation pour le choix d'une maîtrise d'œuvre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation.

Création d'une micro-crèche – Consultation pour le choix d'une maîtrise d'œuvre – Demande d'une aide financière à la CAF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'une micro-crèche privée, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation et sollicite une aide à l'investissement auprès de la CAF.

Attribution d'une subvention – Les Restos du Cœur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Les Restos du Cœur, une subvention de 1 000,00 euros pour venir en aide aux plus démunis.

Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-VULBAS, le 17 novembre 2014

Le Maire,

Marcel JACQUIN